

Le 8 septembre 2014

Déclaration du Canada à l'Assemblée générale des Nations Unies :  
Dialogue informel et interactif sur la responsabilité de protéger

Merci, Monsieur le Président,

Je vous remercie d'avoir organisé ce dialogue interactif. Le Canada se réjouit de pouvoir participer à cet échange et de faire connaître son point de vue sur la meilleure façon dont nous pouvons nous acquitter, en tant qu'États, de notre responsabilité collective de protéger les populations contre les génocides, les crimes de guerre, les nettoyages ethniques et les crimes contre l'humanité.

Les États ont le devoir solennel de défendre les personnes vulnérables, d'intervenir face aux agresseurs, de protéger les droits de la personne et de promouvoir la dignité humaine. Ce devoir implique aussi d'assurer le respect des droits des femmes et des filles ainsi que leur bien-être. Pour les sociétés où des barrières sociales, politiques et économiques continuent d'entraver la participation pleine et entière des femmes et des filles à la vie de leur collectivité et de leur pays, le sous-développement et les conflits représentent un risque évident. C'est pourquoi le Canada est déterminé à mettre fin à des pratiques et à des crimes odieux, comme la violence à l'égard des femmes et des filles, le mariage des enfants ainsi que les mariages précoces et forcés. Nous demandons à tous les États membres des Nations Unies de s'attaquer à ces problèmes dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015.

Comme l'a déclaré le ministre Baird, le 1<sup>er</sup> avril 2014, dans son intervention à la Conférence internationale sur la prévention des génocides, à Bruxelles, en Belgique : « (...) ce devoir commence par la prévention. Les stratégies de prévention doivent être adaptées aux contextes nationaux. Mais une chose est claire : les sociétés qui respectent la diversité, qui protègent les groupes religieux et les droits de la personne, et qui tiennent les auteurs de crime légalement responsables sont moins susceptibles de subir des atrocités. Trop souvent, nos efforts de prévention ont été insuffisants, et la communauté internationale n'a pas fait preuve de suffisamment de détermination. »

Les atrocités commises actuellement dans le monde — en Iraq, en Corée du Nord, en Syrie, au Soudan du Sud et en République centrafricaine — en sont un rappel brutal.

Le Canada estime que la prévention, l'action et la responsabilité revêtent toutes une importance fondamentale.

S'agissant des principes et des approches qui doivent guider l'aide internationale, il est important d'éviter les répétitions inutiles et d'appliquer le principe qui consiste « à ne pas nuire ». Il est en outre absolument essentiel que les approches adoptées, quelles qu'elles soient, n'accroissent pas des clivages existants.

Les missions de maintien de la paix ont un rôle particulièrement utile à jouer lorsqu'il s'agit d'aider les États hôtes à s'acquitter de leur responsabilité de protéger les populations locales. L'incapacité à protéger efficacement les civils est le signe le plus manifeste de l'inefficacité d'une mission, et cette lacune peut vite saper le soutien à celle-ci, à la fois dans les États hôtes et à l'échelon international. Il est donc important que les missions reçoivent des consignes claires pour l'exécution des mandats relatifs à la protection des civils et qu'elles disposent de ressources adéquates (y compris du personnel bien formé) pour s'acquitter des tâches précises qui s'y rattachent.

En ce qui concerne le renforcement des capacités, l'aide au développement peut aider à mettre en place — aux niveaux national et local — des institutions responsables, inclusives et attentives au bien-être de leur population pour protéger les civils contre les atrocités et autres crimes. Pour s'attaquer aux vecteurs de conflits et de violence, il est essentiel de renforcer les capacités des États, notamment en ce qui concerne l'alerte rapide, l'analyse des conflits, le règlement des différends et la médiation. Par ailleurs, la promotion de la primauté du droit, de la démocratie et des droits de la personne peut accroître la transparence, réduire la corruption et favoriser la responsabilisation, en plus de prévenir d'autres crimes à l'avenir. Le soutien aux structures étatiques, pour qu'elles puissent fournir des services de base et veiller à la saine gestion des finances publiques, peut aussi permettre de s'attaquer aux causes profondes des atrocités.

Pour ce qui est de l'orientation à suivre afin d'améliorer le soutien international à la responsabilité de protéger, les organes des Nations Unies, les mécanismes régionaux et infrarégionaux, les États et la société civile peuvent tirer parti des outils existants et se concentrer sur des menaces précises susceptibles de donner lieu à des atrocités. Ils peuvent aussi veiller à ce que la prévention occupe une place prioritaire.

À cet égard, nous accueillons avec satisfaction l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 2171, dans laquelle il exprime sa détermination à renforcer l'efficacité des Nations Unies pour ce qui est de mettre fin aux conflits armés et de les prévenir. La résistance de certains, comme les divergences qui les opposent, a déjà entraîné la perte d'un trop grand nombre de vies.

En conclusion, permettez-moi de réaffirmer l'importance que le Canada attache à cette question. Comme l'a déclaré le ministre Baird en avril, le Canada tient à adresser ses condoléances aux personnes ayant survécu à un génocide et à rendre hommage à la mémoire des disparus. Cette fois-ci, agissons avant qu'il ne soit trop tard, et avant de nous demander si nos efforts suffisaient vraiment.

Merci, Monsieur le Président.